



## Colocataire refusant de partir à la fin du bail

Par **stella33033**, le **04/01/2021** à **16:22**

Bonjour,

Nous sommes propriétaire d'une maison que nous avons mis en colocation meublée (**bail unique avec clause solidaire**) suite à la mutation de mon mari. Nous souhaitons vendre la maison pour racheter et nous avons averti nos colocataires en LRAR dans les délais légaux. Par mesure de précaution nous avons envoyé un courrier à chaque colocataire. Je vais avoir un problème avec l'un d'entre eux qui m'a annoncé le 30/12 par sms qu'il refusait de quitter la maison Je lui ai adressé un mail en lui rappelant à quoi il s'exposait en cas de refus mais il m'a répondu je cite "vous en avez pour au moins 1an et demi avant de réussir à me faire expulser". Clairement ça va être compliqué.

Sachant qu'il m'a annoncé explicitement son refus de quitter la maison, puis-je entamer une quelconque démarche afin d'accélérer le processus. J'ai encore un crédit sur la maison et mon loyer actuel a régler et financièrement ça risque de devenir rapidement compliqué.

Si jamais il ne part pas au terme du bail, les compteurs d'eau et d'élec étant à mon nom, puis-je faire procéder à la coupure de ceux-ci que je ne me retrouve pas en plus avec ses consommations à payer.

Merci de vos réponses et de vos conseils.